

**D'HIER
A
AUJOURD'HUI**

AUTREFOIS "LE COUVENT" HIER LA "MAISON St. JOSEPH" DEMAIN : LA MAIRIE

UN VILLAGE QUI SE DEPLACE

Crevant, ancien chef-lieu de la commune était groupé autour de son église en bordure de la route de Vinzelles à Culhat. Plus au nord en bordure du plateau : Laveine, soit quelques maisons proche des restes de son ancienne Abbaye ; à l'ouest l'Allier qui change de lit au gré de ses caprices et recouvre la plaine au moment de ses crues. Après celle de 1790 où l'eau atteint 5,50 m au-dessus de l'étiage, 3 grandes crues au cours du XIX^{ème} siècle causèrent des dégâts considérables dans notre commune. En octobre 1846, 4 m 80 au-dessus de l'étiage, la majeure partie du village de la Terrasse-basse est emporté par les eaux. Crevant est submergé jusqu'en bordure du cimetière. Nouvelle crue de 4 m 90 en 1856, une autre en 1864. La coupe est pleine, le bourg va se rebâtir en bordure du plateau...

UN CURE ENTREPRENANT

En 1863 l'abbé DUCHER est nommé curé de Crevant. Bientôt la nouvelle église est mise en chantier à Laveine, la voici en voie d'achèvement ; en 1870 l'abbé Ducher achète à Mr Etienne Gaynard aubergiste à Thiers la parcelle de terrain situé en face du nouvel édifice afin d'y construire un couvent "où les jeunes filles de la paroisse recevront une éducation chrétienne".

15 ans plus tard en 1885 la construction est terminée. Elle sera l'oeuvre de la communauté paroissiale toute entière. Les anciennes familles de la commune se souviennent que les grand-parents de l'époque avaient les uns effectués des charois pour transporter les bois offerts par l'un ou l'autre des chatelains du pays, d'autres s'étaient rendus avec leur attelage à la carrière de Ravel extraire la pierre à bâtir et la transporter jusqu'au chantier, d'autres enfin donnèrent la main aux ouvriers du bâtiment.

En ce début de la 3^{ème} République nous sommes toujours sous le régime du "concordat" : fonctionnaires payés par l'Etat, ayant de ce fait un caractère quasi officiel, les prêtres jouissent d'une autorité et d'un prestige considérables au milieu d'une population généralement croyante et souvent pratiquante. Allocations familiales et sécurité sociale n'existaient pas encore ; c'est auprès du curé que tous ceux qui avaient besoin de secours trouvaient aides, conseils ou réconforts ; nul n'aurait osé lui refuser son concours.

UNE ECOLE CONFESSIONNELLE

Vers 1885 l'école religieuse, internat et externat, ouvre ses portes, pour en assurer le fonctionnement Mr le curé s'adresse à une petite congrégation locale : les Soeurs du Coeur de Jésus dont la maison mère est à Sermentizon. Peu après en 1887 le père Ducher rend son âme à Dieu. Il repose aujourd'hui dans l'ancien cimetière au milieu de ses ouailles. Ses anciens paroissiens avaient fait élever un monument sur sa tombe dont l'épithaphe élogieuse assure son souvenir.

Par testament il a laissé l'école à la congrégation enseignante dont la supérieure à l'époque est la mère Marie Lebard. Dans une commune très étendue, où la marche à pied est pratiquement le seul moyen de déplacement pour aller à l'école, le couvent reçoit comme internes un bon nombre de filles des hameaux éloignés et comme externes celles des familles dites "bien pensantes" du bourg. A quelques pas de là l'école communale reçoit la quasi totalité des garçons "des bas" de Crevant. L'institutrice de la classe des filles étant réduite à la portion congrue, sa clientèle se réduisant aux filles des fonctionnaires locaux et à celles des familles affichants des idées "avancées".

LE COUVENT VERS SON DECLIN

De 1879 à 1883 Jules FERRY est ministre de l'instruction publique. En 1881 et 1882 sont votés les lois instituant l'enseignement primaire gratuit laïque et obligatoire. Les relations entre l'Eglise et l'Etat se détériorent. En 1904 le père Combe fait interdire aux congrégations d'enseigner et leurs biens sont confisqués. Enfin en 1905 le concordat est dénoncé : l'Eglise perd ses biens matériels, les fidèles doivent assurer la charge du clergé et des oeuvres. Les soeurs avaient senti venir les événements. Dès 1902 elles cèdent la propriété du couvent à Mr Saulnier d'Anchal. Les religieuses se sécularisent, le couvent devient école libre et continue de fonctionner à la charge de la paroisse. Au départ des deux dernières soeurs, M^{lles} Dauphin et Sepchat, une institutrice libre M^{me} Maisonnat assura la relève. Pour bénéficier de la loi Baranger, il fut créé en 1951 une "Association d'Education Populaire Scolaire" sous la présidence de Mr Ernest Rougier. L'école fut fermée au départ de M^{me} Maisonnat.

LA MAISON SAINT JOSEPH

M^{me} Anginieur qui, avec ses neveux, avait succédé à Mr d'Anchal s'efforça de trouver une nouvelle utilisation du bâtiment. Elle contacta le père Tupin, professeur à l'école apostolique de Montmeillant en Seine et Oise qui accepta d'utiliser la maison en colonie de vacances.

Après avoir pendant près de 60 ans supporté les charges de l'immeuble, les héritiers Saulnier d'Anchal le cédèrent à l'A.E.P.S. de Crevant-Laveine réactualisé pour la circonstance et placée sous la présidence du Père Tupin. Lorsque la colonie fit place à une structure d'accueil pour enfants en difficultés de la D.A.S.S. de Seine et Oise, le Père Tupin créa une oeuvre spécifique à qui l'A.E.P.S. loua la maison. Au départ des enfants il fallut chercher une nouvelle utilisation des bâtiments, l'A.E.P.S. recruta de nouveaux adhérents, modifia ses statuts et devint : "l'Oeuvre d'Action Sociale et Educative de Crevant-Laveine".

Après diverses péripéties le Colonel Chandelier, président de l'Oeuvre proposa à Mr Gonon, alors maire de la commune, d'échanger la maison St Joseph avec l'ancien presbytère, propriété de la commune et utilisée par la communauté interparoissiale. Mr Gonon ne donna pas suite à cette proposition.

Après les dernières élections municipales, le nouveau Maire Mr Masternak et son conseil réexaminèrent le projet et s'y montrèrent favorables.

VERS UNE NOUVELLE DESTINATION

Les tractations entre la municipalité et l'oeuvre aboutirent à un accord. L'échange est maintenant réalisé l'oeuvre recevant une somme de 150 000 F pour compenser la différence de valeur entre les deux immeubles. Aujourd'hui propriétaire de la maison St Joseph la municipalité aura à coeur d'utiliser au mieux ce bâtiment prestigieux, née de la collaboration de la quasi totalité de la population et dont la vocation future sera au service de la collectivité toute entière.



Jean-Guy DEVAL